



Nourrir vos chiens et vos chats... ou produire des biocarburants ?

En France, plus d'un foyer sur 2 bénéficie de l'amour et de la compagnie de plus de 23 millions de chiens et chats. Ils pourraient bientôt être confrontés à un défi de taille : **comment les nourrir !**

La Facco tire la sonnette d'alarme face à une menace pour l'alimentation des animaux de compagnie ! La raison : l'adoption récente par l'Union Européenne de textes sur les biocarburants. Ceux-ci autorisent l'utilisation des graisses animales de catégorie 3 (dites graisses C3) pour produire des biocarburants afin de décarboner le secteur des transports tant routier que maritime ou aérien. Des textes qui vont accentuer davantage la pression sur ces matières rares et précieuses pour l'alimentation des chiens et des chats.

Stop au conflit d'usage : l'alimentation doit primer sur l'énergie !

La Facco soutient pleinement les objectifs de décarbonation de l'industrie et du transport, tels que décrit dans le pacte vert (green deal). Nous saluons l'initiative prise par les pouvoirs publics de mettre en place le Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) en faveur de la biomasse afin de constituer "une instance de référence sur la biomasse et ses usages, en appui aux politiques publiques". Le projet de Loi d'Orientation Agricole souligne également l'importance de la biomasse pour son rôle clé dans la souveraineté alimentaire mais également comme levier pour la décarbonation de l'économie. Cependant, la hiérarchie des usages doit être respectée et appliquée : **nourrir les humains et les animaux avant de produire de l'énergie**. L'atteinte des objectifs du green deal ne doit pas se faire au détriment de plus de 300 millions d'animaux de compagnie et de leurs 90 millions de propriétaires à travers l'Europe. Nous souhaitons que les graisses C3 soient reconnues comme des co-produits et non comme des déchets : l'analyse du cycle de vie des biocarburants doit prendre en compte la vraie valeur des graisses C3.

Les graisses animales de catégorie 3 ne sont pas des déchets et leur disponibilité est limitée !

Les graisses animales de catégorie 3 ne sont pas des déchets, mais bien des ingrédients essentiels d'un point de vue nutritionnel. Elles sont utilisées pour formuler des aliments sains et équilibrés pour chiens et pour chats. Les graisses C3 sont des co-produits d'abattoirs issues d'animaux déclarés aptes à la consommation humaine. Elles ne peuvent pas être produites à la demande car leur disponibilité dépend de la consommation de viandes. Alors que la disponibilité des graisses animales C3 stagne, la quantité de ces graisses utilisées pour la production de biocarburants a plus que doublée entre 2018 et 2022. Aujourd'hui, près de 40% des graisses C3 sont utilisés par les biocarburants et cette part ne cesse de progresser. Le secteur s'attend à une pression accrue due au développement des carburants d'aviation durables. Du côté du transport maritime, les députés et le gouvernement ont prévu dans la loi de finances 2024 une mesure fiscale incitative qui oriente les graisses animales de catégorie 3 vers le gazole pêche.

Des graisses indispensables mais très difficilement substituables pour la fabrication des croquettes

« Les graisses C3 ne doivent pas être considérées comme des déchets. Aujourd'hui, le secteur les intègre à hauteur de 10%, en moyenne, dans la formulation des croquettes. Elles ne sont que très difficilement substituables et indispensables à la fabrication d'aliments équilibrés. Par conséquent, elles ne doivent pas servir à produire des biocarburants pour faire fonctionner les moteurs. » déclare Christophe Carlier, président de la Facco. Les fabricants d'aliments pour animaux de compagnie craignent que ces mesures nationales et européennes n'entraînent une demande plus accrue en graisses C3 pour produire la quantité de biocarburants nécessaire pour décarboner les transports. Cela entraînerait également une hausse des prix des aliments pour chiens et chats, à un moment où les consommateurs européens sont déjà soumis à une forte pression en raison de l'augmentation du coût de la vie. Remplacer en partie les graisses C3 par de l'huile de palme ne ferait pas sens d'un point de vue écologique et durable, sans parler que nous rentrerions en compétition avec l'alimentation humaine, ce qui n'est pas et n'a jamais été la vocation et l'ADN de notre industrie.

A propos de la Facco : Fédération des Fabricants d'Aliments pour Chiens, Chats, Oiseaux et autres Animaux Familiers. Créée en 1965, elle est représentée par son Président, le Dr Christophe Carlier pour la période de 2023 à 2025. Elle rassemble 34 sociétés nationales et est fortement représentative de l'Industrie française de production et de commercialisation des aliments pour animaux familiaux. Elle représente 98% du volume de petfood produit en France pour un CA de +4 Md€. La Facco est l'interlocuteur référent des Pouvoirs publics et institutions françaises. Elle agit dans ses champs de compétence afin de promouvoir l'Industrie française des aliments préparés pour animaux familiaux. La Facco est membre de la FEDIAF - Fédération Européenne des Industries d'Aliments pour animaux Familiers.

